

Projet Associatif 2022-2027

Fondation reconnue d'utilité publique



**Agir pour protéger, éduquer,
insérer, former, héberger**

Après avoir été créée en 1957 par un homme engagé, Robert STEINDECKER, la Fondation Jeunesse Feu Vert possède aujourd'hui un socle solide de valeurs et d'engagements sur lesquels elle continue de se construire.

C'est dans les quartiers populaires de Paris qu'est née la prévention spécialisée. Une première action de ce qui deviendra plus tard la Fondation Jeunesse Feu Vert, avant de s'étendre au département de l'Essonne, puis dans les Hauts-de-Seine et enfin en Seine-Saint-Denis. Cette histoire particulière est notre patrimoine. Cet engagement initial où les bases d'un format spécifique d'intervention sociale se sont construites est notre fondement.

Depuis 1957, les valeurs qui animent la Fondation et ceux qui y travaillent sont les mêmes : un engagement éducatif indéfectible vis-à-vis des jeunes et de leurs familles, un professionnalisme sans faille, la solidarité, la tolérance et le respect de la diversité. Les services de la Fondation accueillent et accompagnent des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles qui apprécient la relation de confiance établie avec les éducateurs. Car seule la confiance permet de retrouver des perspectives d'espoir et d'avenir.

Pour ce faire, il faut prendre son temps et bien mesurer ses choix. C'est ainsi que nous en sommes arrivés très progressivement à dépasser les 300 salariés et intervenons dans 4 départements avec 7 établissements et services. Mais ce développement n'est pas une finalité : il s'agit avant tout de répondre aux besoins (des publics, des territoires, des pouvoirs publics), en garantissant la qualité du service et la bonne intégration des nouvelles actions et/ou associations qui demandent à nous rejoindre.

La véritable richesse de la Fondation ce sont les professionnels, éducateurs.rice.s, les en-

seignant.e.s, les formateur.rice.s, les psychologues. En première ligne, ils sont confrontés quotidiennement à ces jeunes et ces familles marginalisés et savent comment répondre à une demande qui est, le plus souvent, un appel au secours. Je n'oublie pas le personnel administratif et les personnels techniques, qui œuvrent dans l'ombre. Il est nécessaire que ces professions, faites d'engagement et de conviction, soient globalement mieux reconnues et valorisées. Je n'oublie pas non plus les cadres qui soutiennent au quotidien leurs équipes, ainsi que les directions, qui garantissent le bon fonctionnement des structures, le tout, dans l'intérêt des personnes accompagnées et la bonne mise en œuvre des projets d'établissement et de service.

Le secteur social connaît des difficultés de recrutement sans précédent. Le risque de désaffection existe. Le recul des vocations, la faible attractivité des métiers du fait d'un manque de reconnaissance fragilisent le secteur. Comme pour tous les métiers dédiés à la personne, l'époque est charnière... Il est donc nécessaire de rappeler le rôle de ces professionnels pour rendre notre société plus inclusive.

Tout cela ne peut exister sans argent public. Sans but lucratif, la Fondation, tout en défendant la singularité de son approche et ses valeurs, a toujours eu à cœur de répondre aux besoins des pouvoirs publics et des territoires qui la soutiennent et l'accueillent. Cela se fait au travers d'un dialogue sincère et respectueux avec les autorités compétentes.

Nous recevons également des dons qui nous aident à consolider nos actions associatives. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ce que nous faisons au quotidien et qui soutiennent nos interventions.

Jean-Marc STEINDECKER

Le président fondateur Robert STEINDECKER 1910 – 1989

Robert STEINDECKER a consacré une grande partie de sa vie à aider les jeunes en difficulté. Privé de sa liberté pendant la guerre (placé en camp d'internement), alors qu'il rejoignait les Forces Françaises Libres en Afrique du Nord, il a été profondément marqué par les conditions de son incarcération.

Visiteur de prisons, il a apporté aide et réconfort à de nombreux détenus, mais considérait qu'il fallait avant tout agir en amont et notamment auprès des plus jeunes. C'est ainsi qu'il devint un des premiers « délégués bénévoles à la liberté surveillée », et qu'il contribua en novembre 1957, à la création de l'Association « Club 57 Feu Vert ».

Banquier, éditeur, galeriste d'art, son activité professionnelle fut intense. Ce n'était pas un notable, mais un homme de terrain qui privilégiait les contacts humains. Cet homme, de cœur et de progrès, était révolté par les injustices d'une société qu'il jugeait impitoyable envers les plus faibles. Exigeant, engagé, dérangeant, parfois provocant, bousculant les uns et les autres pour que les choses aillent plus vite, il savait être présent, attentif aux plus démunis, solidaire du travail des éducateurs.

En 1977, soucieux de pérenniser l'action engagée, avec le soutien de son épouse Suzon, il transforme l'association en fondation qu'il dote d'un patrimoine et de ressources propres. Toute sa vie durant, il n'aura eu de cesse d'agir pour que le plus grand nombre se voit offrir une nouvelle chance.

Fondamentalement philanthrope, il a mis au service des autres une partie de sa vie et de sa fortune. Deux de ses enfants ont poursuivi son engagement, et renouvelé la gouvernance dans le respect des valeurs initiales. Claudine GUTHMANN a ainsi assuré la présidence de 1999 à 2008, Jean-Marc STEINDECKER a été Président de 1989 à 1999, puis de 2009 à ce jour.

Les actions de la Fondation, portées par un profond humanisme, ont ainsi pu perdurer et se développer dans le respect des valeurs d'origine. Grâce à leur mobilisation, leur engagement, leur disponibilité, le patrimoine de la Fondation a été préservé et entretenu. Une gestion saine et rigoureuse a été mise en œuvre, respectueuse des personnes. Avec le Conseil d'administration, ils ont garanti un dialogue social constructif, tout en assurant un soutien sans faille aux professionnels. Tous deux ont su favoriser les innovations des professionnels en s'appuyant sur l'expertise de terrain afin d'imaginer les réponses adaptées aux problématiques rencontrées et à leurs évolutions.



DIVERSITÉ
ACCOMPAGNEMENT
ÉGALITÉ
COHÉSION
VIVRE ENSEMBLE
SOLIDARITÉ
DIALOGUE SOCIAL
CONFIANCE

Les valeurs

Pour la Fondation, le comportement de l'enfant et de l'adolescent n'est pas prédictif de leur conduite à venir. Elle s'attache à n'en laisser aucun au bord du chemin, quel que soit son parcours. Nos équipes ne considèrent ni l'échec ni l'exclusion comme une fatalité. Au contraire, elles se donnent pour mission de les accompagner dans le développement de leurs points forts et de leurs centres d'intérêts. Dès lors, les professionnels de la Fondation ont pour objectif de **donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir et de trouver sa place**. La Fondation se doit de prendre en compte les besoins particuliers des jeunes et de leurs familles. **Elle respecte leur singularité et leur diversité**. Elle défend l'engagement de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, considérant qu'il importe de **préparer pleinement les enfants à assumer les responsabilités de la vie dans un esprit de cohésion, de paix et d'égalité entre tous**.

**Respecter la dignité de chacun.
Contribuer au bien-être des enfants
et des adolescents en soutenant
leurs parents. Partager avec les jeunes
et les personnes accompagnées,
des expériences de vie. Donner
les moyens à chacun de réussir sa vie.**



Elle fait siennes également les différentes conventions internationales dans la mesure où elles sont protectrices des droits des personnes notamment la Convention de Genève de 1951 relative aux droits des réfugiés, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, la Convention européenne des droits de l'Homme. Cela implique un respect absolu des principes de laïcité, des valeurs républicaines, du vivre ensemble, et le refus de toute forme de racisme, d'intolérance ou de discrimination. **La Fondation ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir, mais entend partager avec les jeunes et les personnes qui lui sont confiés, ou qui lui font confiance, des expériences de vie visant à leur promotion, à la mise en valeur des capacités de chacun et à leur autonomie**. Elle veille particulièrement à les accompagner dans le développement de leur esprit critique et les aide à devenir des citoyens entiers et responsables.

Elle veut « faire avec » et non « faire à la place » et entend porter ce principe comme un engagement professionnel au quotidien. La Fondation essaie de faire vivre les valeurs de solidarité non pas comme des concepts abstraits mais comme une réalité, par des réalisations concrètes sur le terrain, à travers des initiatives qui peuvent aller du local à l'international. Pour elle-même, et pour ceux qui agissent en son nom, la Fondation est, dans le cadre défini par les lois, intransigeante quant au respect de son indépendance et de ses droits. La relation de confiance qui s'établit entre un jeune, une famille et un éducateur, est unique et doit être préservée ; elle ne peut se partager avec d'autres que dans leur intérêt et avec leur accord. La Fondation fait sienne des

principes de bien-traitance qu'elle applique aux personnes auprès desquelles elle exerce son action (en application notamment de la loi 2002-2), mais également auprès de ses professionnels, en garantissant des formes de management participatif, structurant, soutenant et bienveillant, ainsi que les bonnes conditions du dialogue social.

Enfin, plus globalement, elle s'inscrit dans les enjeux actuels, notamment en œuvrant à la préservation de la planète que ce soit à l'interne (achats responsables, circuit court, usage des véhicules), ou auprès des jeunes et des familles accompagnées, au travers d'actions éducatives ciblées et adaptées aux contextes de chacun. Si la Fondation affirme son intention dans ce domaine, la traduction et la mise en œuvre restent à construire. Cela fera l'objet d'un travail d'élaboration collaboratif avec chacun des établissements et services. Enfin, la Fondation s'attache à favoriser les mixités et les pluridisciplinarités professionnelles de ses équipes.



LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Garantir un développement harmonieux de la Fondation
- Renforcer les liens entre le conseil d'administration, les établissements et les salariés pour faire vivre, transmettre nos valeurs et préserver notre identité.
- Veiller à la qualité du dialogue social, de l'écoute pour améliorer la qualité de vie au travail de chaque salarié.
- Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social.
- Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable.
- Être innovant et réactif pour répondre à des besoins nouveaux.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

- Soutenir le pouvoir d'agir de chaque personne accompagnée afin qu'elle soit pleinement actrice de son projet.
- Faire valoir les droits fondamentaux des jeunes et des familles accompagnés.
- Développer des projets pour lutter contre la fracture numérique.
- Favoriser l'égalité filles/garçons (lutter contre les préjugés et les stéréotypes – lutter contre les violences faites aux femmes).
- Intégrer le développement durable dans la mise en oeuvre des actions.
- Favoriser un mode de travail collaboratif et l'intelligence collective.
- Produire de l'expertise et mutualiser les apports des travaux d'études réalisés.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'évaluation des actions.

Nos 5 engagements

Prévenir

Depuis un demi-siècle, la société a évolué et s'est globalement enrichie. Cependant les injustices, et les inégalités qui frappent une partie de nos concitoyens n'ont pas diminué. Nos services de prévention spécialisée agissent dans des quartiers populaires aux conditions économiques et sociales précaires. Leur rôle est d'**aider les jeunes en risque d'exclusion en leur donnant confiance, en les réconciliant avec la société**. À une époque où la délinquance des mineurs et l'exclusion suscitent de nombreux débats dont la réponse n'est souvent qu'un accroissement de la répression, nous réaffirmons nos convictions :

Seules l'éducation et la formation peuvent réduire les injustices et apporter une réponse durable aux difficultés sociales. Cela nous impose de mettre en place les conditions de réussite scolaire, **l'organisation d'activités régulières et de séjours de rupture, des actions de prévention sur les questions de santé et de l'accès au soin, des aides pour l'accès au logement et un accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale**. L'action des Jacquets, notamment, s'inscrit pleinement dans ce cadre. Elle favorise le maintien en famille, contribuant ainsi à éviter le placement des enfants qui lui sont confiés.

Former

Le faible niveau de qualification est un handicap à l'insertion. Il contribue à reléguer les individus à l'insécurité et au sentiment de dévalorisation sociale. Pour restaurer l'estime de soi et entrevoir comment trouver sa place dans la société, il faut une **formation valorisante et qualifiante**. Les équipes de la Fondation entretiennent des relations privilégiées avec les différents **organismes spécialisés dans l'orientation, la formation et l'insertion**. Elles s'appuient aussi sur le SAFIP qui offre des parcours et fédère un réseau de partenaires permettant une meilleure adaptation aux besoins. L'Espace Dynamique d'Insertion complète cette offre en proposant des **parcours d'insertion individualisés**, principalement sous forme d'**ateliers socio-éducatifs**. Afin de sensibiliser les jeunes au travail et leur **redonner le goût d'apprendre**, des chantiers éducatifs sont organisés toute l'année pour tous les publics. Les Jacquets, la Maison de la Juine, la Maison Coquerive et le SE91 participent également à l'atteinte de cet objectif, qui consiste à **remettre chacun sur les chemins de l'apprentissage et de la formation**.





Éduquer

L'éducation est au cœur des missions de la Fondation. Des modes d'accompagnement originaux ont vu le jour pour s'adapter aux besoins des publics. Les foyers éducatifs de la Maison de la Juine accueillent des adolescents de 15 à 18 ans. Leurs parcours sont marqués par des ruptures successives. Afin de les aider à renouer avec leur chemin vers l'autonomie et l'insertion, retisser un lien avec ces jeunes est crucial. Le service AEMO du SE 91 vise à **protéger l'enfant dans son milieu familial, à rétablir la place éducative des parents, à renouer les liens familiaux**. Les équipes de prévention spécialisée **organisent des ateliers de soutien scolaire et accompagnent les jeunes et leurs familles**. Les Jacquets reçoivent des enfants de 6 à 12 ans pour leur permettre de **réintégrer le système « classique » de l'Éducation Nationale**. En liant étroitement enseignement et éducation, cet établissement original développe les compétences des jeunes en difficulté pour **retrouver le goût du savoir et de la réussite**. La finalité de nos actions est d'aider chaque enfant, chaque adolescent confié à la Fondation, chaque famille accompagnée **à saisir sa chance et à trouver la place qui lui convient dans la société**.

Insérer

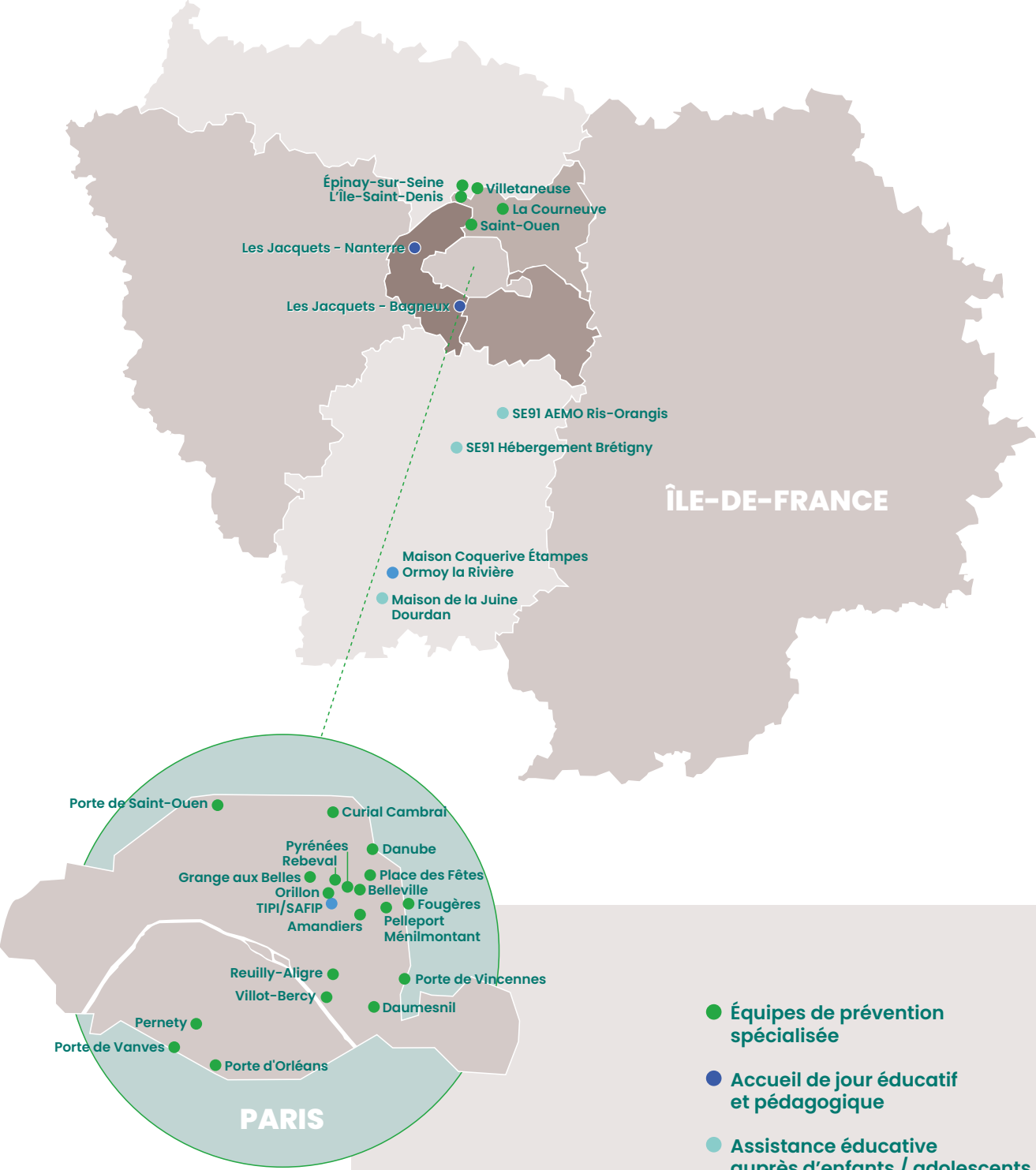
Le but de la Fondation est d'aider à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle du plus grand nombre. Pouvoir **réintégrer le système scolaire classique, trouver un logement, un emploi et une vie autonome**, nécessitent un accompagnement, grâce à l'expertise des équipes de la Fondation mais aussi des liens de confiance qu'elles tissent avec chaque individu accompagné. Des enfants accueillis en classe sont **soutenus tout au long de leur parcours**. La vie en groupe et les actions collectives favorisent la socialisation des enfants et des jeunes. Les équipes s'engagent aussi dans la mise en œuvre de **séjours éducatifs**, temps forts pour **accompagner les jeunes et les parents dans le cadre de vacances familiales**. Le travail reste la base de la reconnaissance sociale. Les professionnels de la Fondation mobilisent l'ensemble des outils à leur disposition pour **favoriser l'accès à l'emploi** des personnes les plus fragilisées. Cela passe par la création des conditions leur permettant de **renouer un dialogue avec certaines institutions** (les Missions Locales, Pôle Emploi) et de **favoriser leur inscription dans les dispositifs de droit commun** (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé, etc.).

Protéger

La Fondation s'est donnée pour mission principale de protéger les enfants et les jeunes qui lui sont confiés ou qu'elle repère. Mais elle **lutte aussi contre les exclusions, le mal logement, la désinsertion sociale** qui frappent les familles et les personnes isolées. Les professionnels du SE 91 et de la Maison Coquerive ont développé des compétences techniques pour que les **Mineurs Non Accompagnés et les personnes sans papiers disposent de dossiers administratifs permettant la régularisation de leur statut**. Les services de prévention spécialisée, aussi mobilisés sollicitent les acteurs qualifiés. Protéger, c'est porter une vigilance constante aux conditions d'accueil au sein des établissements et des services. La **bien-être** est également un des maîtres-mots de la Fondation. Elle est garantie par le professionnalisme de l'ensemble de ses salariés, qu'ils soient en face à face constant avec les personnes accompagnées, ou en lien plus indirect, dans les services supports (techniques, de gestion).



Nos implantations



- Équipes de prévention spécialisée
- Accueil de jour éducatif et pédagogique
- Assistance éducative auprès d'enfants / adolescents
- Insertion, formation et lutte contre l'exclusion

L'engagement auprès des publics

Face à l'exclusion et aux fractures de plus en plus marquées de la société, il faut agir le plus possible en prévention. L'approche est spécifique : elle favorise le « faire avec ». Elle développe l'autonomie en misant sur les ressources, les compétences des jeunes et des familles accompagnés. Elle favorise la création du lien avec des professionnels qui accompagnent et respectent ce qu'est chacun. Un travail de longue haleine qui profite aussi à la société tout entière, à l'heure où l'inclusion est placée au cœur des préoccupations des politiques sociales. Pour faire face à ses missions, la Fondation bénéficie du soutien des pouvoirs publics. Grâce au dialogue avec les autorités (Départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional Île-de-France, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne), des actions récurrentes sont financées. Forte de son implantation locale et de son expertise, la Fondation constitue une force de proposition et est en mesure de faire remonter les besoins du terrain au niveau politique.

Des équipes pluridisciplinaires engagées et responsables

Pour accomplir cette mission, il faut du savoir-faire, de l'expérience, beaucoup d'imagination, de générosité, d'agilité et de détermination. La Fondation Jeunesse Feu Vert est riche de ses éducateurs, enseignants, formateurs et psychologues, qui s'engagent par leur détermination. Toujours en première ligne, ils savent construire les réponses adaptées à des problématiques diverses et évolutives. Ils le font ensemble, dans un dialogue permanent et un échange continu de pratiques. Pour développer leurs compétences, ils bénéficient de programmes de formation continue.



10 500jeunes et adultes
suivis**31**équipes de prévention
spécialisée**300**

salariés

22millions d'euros
au bilan

Nos établissements

LE SERVICE ÉDUCATIF 91, Essonne :

Le service éducatif 91 a été créé en 1991 pour assurer des mesures d'action éducative avec comme support, l'hébergement. Il accompagne aujourd'hui des jeunes de 16 à 21 ans, notamment des Mineurs Non Accompagnés, en ayant pour objectif leur autonomie sur tous les plans. Depuis 1995, le SE 91 s'est vu également confier des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Ces mesures, prononcées par un magistrat, visent à protéger un enfant vivant dans son milieu familial, au sein duquel ont été identifiés des facteurs de risque ou de danger. Les interventions se caractérisent par un travail étroit avec les parents, un soutien à la parentalité et diverses actions auprès de l'enfant visant à la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Ces deux dispositifs sont financés par le Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

SE 91 / Hébergement

5 avenue Pasteur
91 220 Brétigny
Tél : 01.60.84.08.52
hebergementse91@fjfv.org

SE 91 / Action éducative en milieu ouvert

85 route de Grigny
91 130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.45.91.40
se91aemo@fjfv.org



La Maison de la Juine

Chemin de la Bergerie
91 150 Ormoy La Rivière
Tél : 01.69.92.13.60
secretariat.juine@fjfv.org

LA MAISON DE LA JUINE, Essonne :

Créée en 1966, la Maison de la Juine est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située dans le sud du département de l'Essonne. Deux foyers éducatifs, l'un à Ormoy-la-Rivière, l'autre à Dourdan, accueillent 22 jeunes adolescents, garçons âgés de 15 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance. Ces adolescents, originaires en général de l'Essonne et des départements limitrophes, vivent des situations familiales complexes et présentent des troubles du comportement. La Maison de la Juine s'engage à les accueillir, les protéger, les éduquer et les accompagner dans leur parcours de scolarisation, d'autonomisation, de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. Pour ce faire, l'établissement propose notamment plusieurs activités de jour (atelier cuisine, sportif, scolaire) encadrées. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et de conventions spécifiques avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.



LA MAISON COQUERIVE, Essonne :

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maison Coquerive est un établissement créé en 1977, habilité à recevoir un public mixte, d'adultes seuls ou en couple, avec ou sans enfant. Les accueils se font principalement en logements diffus, à Etampes et dans un pavillon pour trois familles à Etréchy. Les familles sont prises en charge à la suite d'événements ayant entraîné une rupture d'hébergement (conflits de famille, violences intrafamiliales, fin d'incarcération, expulsion locative...). Ces personnes peuvent avoir subi une errance plus ou moins longue et ne possèdent pas, en général, un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement et s'y maintenir. Le CHRS leur procure un toit, un accompagnement social global et leur permet d'acquérir cette autonomie. À leur sortie du service, les ménages peuvent bénéficier d'un maintien de l'accompagnement pour quelques mois. Ce dispositif est financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), au titre de la lutte contre les exclusions.

La Maison Coquerive

197 rue de la République
91 150 Etampes
Tél : 01.69.92.45.89
secretariat.coquerive@fjfv.org

LES JACQUETS, Hauts-de-Seine :

Il s'agit d'un accueil de jour éducatif et pédagogique. Le projet des Jacquets est né de la préoccupation d'aider les enfants dès leur plus jeune âge. Les deux lieux d'accueil ont été créés successivement en 1980 et 1986. Ils accueillent 92 enfants de 6 à 12 ans, en grande difficulté. L'objectif est de les aider à se réinscrire dans le système de l'Education Nationale et de les maintenir au sein de leur famille. La socialisation des enfants est au cœur du projet. L'originalité de l'accueil consiste en un accompagnement global des enfants (éducatif, pédagogique et psychologique) qui fonctionne 6 jours sur 7, pendant et hors temps scolaire et comprend un soutien aux parents. Les enfants continuent d'être suivis après leur sortie de l'institution. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que par l'Education Nationale, à travers la mise à disposition de 7 enseignants.

Les Jacquets, deux sites

32 rue des Meuniers
92 220 Bagneux
Tél : 01.58.07.07.60
jacquetsb@fjfv.org

111 rue des Plaideurs
92 000 Nanterre
Tél : 01.42.42.56.32
jacquetsn@fjfv.org



LES SERVICES DE PRÉVENTION spécialisée, Paris et en Seine-Saint-Denis :

Au cœur des quartiers, les équipes ont pour vocation d'aider les jeunes en risque d'exclusion et de marginalisation, de leur redonner confiance et de les réconcilier avec la société. Elles interviennent en prévention dans de nombreux domaines de la vie des jeunes. Pour cela, elles s'appuient sur le travail de rue qui reste une modalité d'intervention spécifique à la prévention spécialisée. Créé en 1957, le service de Paris compte 18 équipes en 2022 qui interviennent au sein du 10°, 11°, 12°, 14°, 17°, 19° et 20° arrondissement. Ce dispositif est financé au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance par la Ville de Paris. Créé en 1995, le service de prévention spécialisée 93 est composé de 13 équipes éducatives. Le service est conventionné pour intervenir dans cinq villes (Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse et La Courneuve), dans des quartiers ciblés où la population vit la précarité. Ce dispositif est financé par le Département de la Seine-Saint-Denis, au titre des politiques dédiées à la jeunesse par les Villes et du dispositif « Bataillons de la prévention » par la Préfecture.

Service de prévention spécialisée 75

60 boulevard de la Guyane
94 160 Saint-Mandé
Tél : 01.43.74.68.69
prev75@fjfv.org

Service de prévention spécialisée 93

35 avenue De La Lattre de Tassigny
93 800 Épinay-sur-Seine
Tél : 01.48.23.34.42
prev93@fjfv.org

TIPI

32-36 Rue des Vaucouleurs
75011 Paris
Tél : 01.58.53.58.10
ediletipi@fffv.org

LE TIPI – Espace Dynamique d'Insertion, Paris :

Créé par l'association Parcours en 1998, l'Espace Dynamique d'Insertion s'adresse à des jeunes (16-25 ans) sortis du système scolaire, sans qualification ni diplôme. Dans le champ de la formation professionnelle, il a notamment la spécificité de s'appuyer sur une action socio-éducative. Son objectif est d'aider les jeunes à développer leurs potentialités et à résoudre leurs difficultés pour réintégrer la société. Cette approche globale les aide à accroître leur autonomie dans la vie quotidienne. Ce dispositif est financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France et co-financé par la Ville de Paris.

LE SIEGE SOCIAL, Paris :

La direction générale a pour mission de conduire la politique générale de la Fondation à court, moyen et long terme. Elle est chargée de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle s'assure du bon fonctionnement des divers établissements ou services de la Fondation. Elle en rend compte au Président et à l'ensemble des membres du conseil d'administration. La direction générale coordonne la gestion des ressources humaines et conduit le dialogue social avec les instances représentatives du personnel. Elle soutient les bonnes pratiques professionnelles et pilote un certain nombre de travaux transversaux. Si besoin, elle offre son conseil auprès des directeurs. Elle construit l'harmonisation des procédures et favorise la mutualisation des outils. Elle contribue à la communication interne et externe tout en garantissant le bon fonctionnement administratif et comptable des établissements. Le siège social est contrôlé par la Ville de Paris.



SIEGE SOCIAL

34 rue de Picpus
Tél : 01.44.64.84.00
jfvsiege@fjfv.org

SAFIP

32-36 rue de Vaucouleurs
75011 Paris
tél : 01.58.53.58.10
safip@fyfv.org

LE SAFIP, Paris :

Créé en 1990, le SAFIP propose des possibilités de formation à des jeunes exclus du système scolaire, primo arrivants, en situation de handicap. À l'origine, il s'adressait essentiellement aux jeunes qui rencontraient des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun. Le SAFIP a depuis élargi ses réponses en recevant un public de plus de 26 ans très fragilisé par son exclusion du monde du travail. Il s'agit de proposer des parcours de formation permettant aux jeunes et aux adultes d'acquérir suffisamment confiance en eux pour s'intégrer dans le monde du travail. Le SAFIP s'inscrit ainsi dans la lutte contre l'exclusion en accompagnant les plus démunis. Ce service est financé et soutenu par le Service de la Prefecture et le Conseil Régional d'Ile-de-France.



LES CENTRES DE VACANCES

Deux centres de vacances sont à la disposition des établissements de la Fondation pour des séjours de loisirs, chantiers éducatifs, classes transférées (pour les révisions du brevet notamment). Ils peuvent être mis à la disposition de groupes ou d'organismes extérieurs.

Montaure (Eure) : composée de deux unités distinctes, cette propriété permet d'accueillir des groupes jusqu'à 29 personnes pour le Prieuré, 15 personnes pour l'annexe.

Saury (Haute Savoie) : ce chalet situé dans un hameau à proximité d'Annecy, entre lac et montagne, peut accueillir jusqu'à 30 personnes.

Prolonger et amplifier notre action

La Fondation Jeunesse Feu Vert est reconnue d'utilité publique par le décret du 20 décembre 1977. A ce titre, elle peut recevoir des dons et des legs. La Fondation est principalement financée par les pouvoirs publics (État, Conseil Régional, Conseils Départementaux) mais certaines dépenses ne peuvent être prises en charge. C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

Comment faire un don ?

Vos dons nous permettront d'aider des jeunes en difficulté, de rénover nos centres de vacances afin d'accueillir nos jeunes dans de meilleures conditions de confort et de sécurité, de soutenir les jeunes des quartiers dans leurs projets, d'innover... Vos dons seront intégralement utilisés. Nous n'avons aucun frais de collecte.

Trouver les informations sur le site de la Fondation
www.jeunessefeuvert.com

Comment verser la taxe d'apprentissage ?
Trouver les informations sur le site de la Fondation
www.jeunessefeuvert.com

Organismes financeurs

Politique de la Ville
Direction Départementale de l'Emploi et des Solidarités
Conseil Régional d'Ile-de-France
Ville de Paris
Conseil Départemental de l'Essonne
Conseil Départemental des Hauts de Seine
Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
Ville de Saint-Ouen
Ville de la Courneuve
Ville d'Epinay sur Seine
Ville Villetaneuse
Ville de l'Ile-Saint-Denis

Nos partenaires

Éducation nationale
Services des Conseils Départementaux
Service de la Justice
Missions Locales
Pôle Emploi
Acteurs de la santé
Services municipaux
Associations et structures de quartiers
Bailleurs
Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
Et tellement d'autres sans lesquels notre action ne serait pas possible...

